

Bibliothèque municipale du District de Columbia
Politique générale relative aux enfants non surveillés
Modifiée le 9 septembre 2013

La bibliothèque municipale du District de Columbia se consacre à offrir un environnement accueillant qui encourage les enfants à y venir, à assister aux programmes et à utiliser ses collections et ordinateurs. Le personnel de la bibliothèque est disponible pour aider et appuyer les enfants à utiliser la bibliothèque. Les zones pour enfants de la bibliothèque sont réservées aux enfants, leurs parents, tuteurs, enseignants et gardiens ainsi qu'aux personnes consultant des livres pour enfants et autres documents.

La bibliothèque encourage les enfants et leurs familles à s'y rendre fréquemment. Mais le personnel de la bibliothèque ne peut pas s'occuper de la garde des enfants et ne peut pas prendre en charge la sécurité des enfants. Ce sont aux parents, tuteurs, enseignants et gardiens, pas au personnel de la bibliothèque, de prendre la responsabilité du comportement et de la sécurité des enfants qui visitent la bibliothèque. Le personnel ne peut pas être contraint de surveiller les enfants laissés seuls.

Le guide pour les enfants laissés sans surveillance dans la bibliothèque est comme suit :

- Les enfants, comme tous les utilisateurs de la bibliothèque, doivent respecter la propriété de la bibliothèque et se comporter de façon correcte pour l'usage et la fonction des lieux. Les enfants doivent respecter les règles de comportement de la bibliothèque.
- Les enfants âgés de huit (8) ans ou moins doivent, en tout temps, être accompagnés et surveillés par un parent/tuteur ou une escorte désignée âgée d'au moins treize (13) ans. Si des enfants âgés de huit (8) ans ou moins sont laissés sans surveillance, le personnel essaiera de contacter leurs parents/tuteur. Si ceux-ci ne peuvent pas être contactés, il sera fait appel aux autorités compétentes.
- Les enfants âgés de neuf (9) ans et plus peuvent utiliser la bibliothèque sans surveillance s'ils sont capables de respecter les règles de la bibliothèque et de se comporter correctement.
- Les enfants de tous âges avec des handicaps mentaux, physiques ou émotionnels limitant leur capacité de prendre des décisions ou rendant leur surveillance nécessaire, doivent être accompagnés en tout temps par un parent/tuteur ou une escorte désignée.
- Tout enfant âgé de dix (10) ans ou moins, laissé à la bibliothèque sans moyen de transport à l'heure de fermeture sera référé à la police. En aucun cas, le personnel de la bibliothèque ne transportera ou n'emmènera un mineur hors de la bibliothèque.
- La bibliothèque n'assume aucune responsabilité pour les enfants à l'extérieur du bâtiment et/ou sur les lieux de la bibliothèque avec leurs amis ou attendant leur moyen de transport.
- Conformément au Code officiel de D.C. §32-221, « nul propriétaire ou employé d'un établissement commercial ne doit autoriser un mineur âgé de moins de 16 ans, s'il peut raisonnablement penser que ledit mineur est un absentéiste ou absent de l'école sans autorisation, de s'attarder dans les locaux dudit établissement commercial pendant les heures d'école. »